



Lorsque vous aurez fini de lire ce titre, une nouvelle personne aura été victime d'une fracture par fragilité osseuse due à l'ostéoporose¹

Cela doit cesser !

BRUXELLES (BELGIQUE), vendredi 20 octobre 2017 – L'ostéoporose est un problème majeur de santé publique qui touche plus de 200 millions de personnes dans le monde.² Toutes les 3 secondes, une personne est victime d'une fracture liée à l'ostéoporose.¹ Soit près de 9 millions de fractures par an.³ Pourtant seulement 20 % de ces patients sont identifiés et traités pour cette maladie invalidante.⁴ Cela doit changer !

À l'occasion de la Journée Mondiale de l'Ostéoporose 2017, UCB invite les patients, aidants, professionnels de santé, décideurs et le grand public à mieux faire connaître cette maladie silencieuse mais invalidante, et à faire de la prévention des fractures une priorité à l'échelle mondiale. La Journée Mondiale de l'Ostéoporose organisée par l'International Osteoporosis Foundation (IOF) est une date clé et une occasion, tous ensemble à travers le monde, de s'unir pour sensibiliser au poids de l'ostéoporose et aux mesures à prendre face à ce fardeau.

« Comme de nombreuses maladies chroniques, l'ostéoporose est asymptomatique jusqu'à ce qu'une fracture survienne. L'ostéoporose est qualifiée de maladie silencieuse mais mortelle. Une femme sur trois et un homme sur cinq de plus de 50 ans souffriront d'une fracture par fragilité osseuse imputable à l'ostéoporose susceptible d'entraîner des douleurs chroniques, des handicaps graves, voire le décès. Malgré ces risques, de nombreux patients atteints d'une fracture de fragilité ne sont pas traités et sont à risque de nouvelle fracture », a commenté le Dr Pascale Richetta, Head of Bone and Executive Vice President à UCB. « La Journée Mondiale de l'Ostéoporose nous rappelle que le chemin à parcourir est encore long pour améliorer les soins et réduire l'écart dans la prise en charge des fractures liée à l'ostéoporose. » « Chez UCB, nous sommes très fiers de nous associer aux acteurs de l'ostéoporose afin de tendre vers un monde sans fracture de fragilité. »

Pour marquer la Journée Mondiale de l'Ostéoporose 2017, l'IOF a lancé une Charte Mondiale pour les Patients demandant le droit à un dépistage de l'ostéoporose et des risques de fracture de fragilité, un accès élargi à des solutions efficaces (traitement, changement de mode de vie) et un soutien de la part des professionnels de santé afin que les patients puissent mener une vie active et indépendante. UCB soutient cet appel à l'action et invite les patients, professionnels de santé, décideurs et le grand public à se mobiliser en signant cette charte. Pour en savoir plus sur la Journée Mondiale de l'Ostéoporose et pour signer la Charte de l'IOF : www.iofbonehealth.org/.

L'ostéoporose est une maladie qui affaiblit les os, les rendant plus fins et susceptibles de se fracturer. Si durant l'enfance les os s'allongent, se densifient et se renforcent très rapidement, à l'âge adulte s'amorce progressivement une perte de masse osseuse, qui se traduit par une fragilité osseuse et un risque accru de fracture. Les fractures par fragilité osseuse due à l'ostéoporose peuvent entraîner des douleurs importantes et de graves handicaps avec des répercussions sur la qualité de vie. Les fractures de fragilité peuvent être à l'origine d'une dégradation de la santé physique et mentale.⁵ 40 % des patients ayant une fracture de la hanche ne peuvent plus se déplacer de manière autonome et 80 % ne peuvent plus faire des tâches quotidiennes.¹ Ce handicap et cette perte d'autonomie entraînent anxiété, dépression et perte d'estime de soi.⁶

References

1. International Osteoporosis Foundation. *The Global Burden of Osteoporosis: A Factsheet*. Available at: <http://www.iofbonehealth.org/data-publications/fact-sheets/global-burden-osteoporosis> (last accessed Sept 2017).
2. Reginster JY, Burlet N. Osteoporosis: A still increasing prevalence. *Bone*. 2006 Feb;38 (2 Suppl 1):S4-9.
3. Ström O, Borgström F, Kanis JA, et al. Osteoporosis: burden, health care provision and opportunities in the EU: a report prepared in collaboration with the International Osteoporosis Foundation (IOF) and the European Federation of Pharmaceutical Industry Associations (EFPIA). *Arch Osteoporos*. 2011;6:59-155. doi: 10.1007/s11657-011-0060-1.
4. Nguyen TV, Center JR, Eisman JA (2004) Osteoporosis: underrated, underdiagnosed and undertreated. *Med J Aust* 180:S18.
5. *Bone Health and Osteoporosis: A Report of the Surgeon General*. Available at: <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/books/NBK45502/#ch5.r1> (last accessed Sept 2017).
6. de la Loge C, Sullivan K, Pinkney Cross R, et al. QUALIOST®: QUALity of Life questionnaire In OSTeoporosis. *Health Qual Life Outcomes*. 2005.

À propos d'UCB

UCB (www.ucb.com) est une société biopharmaceutique établie à Bruxelles (Belgique) qui se consacre à la recherche et au développement de nouveaux médicaments et de solutions innovantes destinés aux personnes atteintes de maladies graves du système immunitaire ou du système nerveux central. Employant plus de 7 700 personnes réparties dans environ 40 pays, UCB a généré un chiffre d'affaires de 4,2 milliards EUR en 2016. UCB est cotée sur le marché Euronext Bruxelles (symbole : UCB). Suivez-nous sur Twitter : @UCB_news.

Déclarations prospectives d'UCB

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur les plans, estimations et convictions actuels du management. Toutes les déclarations, hormis celles qui ont trait à des faits historiques, peuvent être considérées comme des déclarations prospectives, notamment les estimations du chiffre d'affaires, des marges d'exploitation, des dépenses en immobilisations, des liquidités, d'autres données financières, des résultats juridiques, politiques, réglementaires ou cliniques attendus et d'autres estimations et résultats. De par leur nature, ces déclarations prospectives ne constituent pas une garantie de performances futures ; elles sont soumises à des risques, incertitudes et hypothèses pouvant donner lieu à un écart important entre les résultats réels et ceux contenus implicitement dans les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué de presse. Figurent parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner de telles différences : l'évolution du contexte économique général, du domaine d'activité et de la concurrence, l'impossibilité d'obtenir les homologations réglementaires nécessaires ou de les obtenir selon des conditions acceptables, les coûts associés à la recherche et développement, l'évolution des perspectives pour les produits du pipeline ou les produits en phase de développement par UCB, les effets de décisions judiciaires ou d'enquêtes publiques futures, les réclamations pour responsabilité du fait de produits, les obstacles à la protection des produits ou produits candidats par brevets, l'évolution de la législation ou de la réglementation, les fluctuations des taux de change, l'évolution ou les incertitudes de la législation fiscale ou de l'administration de cette législation, et le recrutement et la rétention des collaborateurs. UCB fournit ses informations à la date du présent communiqué de presse, et déclare expressément n'avoir nullement l'obligation d'actualiser les informations contenues dans le présent communiqué de presse, que ce soit pour confirmer les résultats réels ou faire état de l'évolution de ses attentes.

Rien ne permet de garantir que les nouveaux produits candidats du pipeline feront l'objet d'une autorisation de mise sur le marché, ou que de nouvelles indications seront développées et homologuées pour les produits existants. S'agissant des produits ou produits potentiels qui font l'objet de partenariats, de joint-ventures ou de collaborations pour l'obtention d'une homologation, des différences peuvent exister entre les partenaires. Par ailleurs, UCB ou d'autres sociétés pourraient identifier des problèmes de sécurité, des effets indésirables ou des problèmes de fabrication après la mise sur le marché de ses produits.

Enfin, le chiffre d'affaires peut être influencé par les tendances internationales et nationales en matière de soins gérés et de limitation des coûts liés à la santé, par les politiques de remboursement imposées par les tiers payeurs, ainsi que par la législation régissant la tarification et le remboursement des produits biopharmaceutiques